



CREDIT ABUSIF ET DECOUVERT

Par **SYLFLO**, le **10/03/2010** à **17:53**

BONJOUR?

mon fils majeur a contracté un credit à la consommation pour acheter diverses choses entre autre une voiture. Hors il est actuellemnt au chomage et perçois une indemnité jusqu'au mois de juillet.

le conseiller bancaire lui a octroyé ce crédit sans aucune difficulté et sans lui demander de documents prouvant qu'il a bien un salaire et ceci après qu'il ait déjà "vidé" tous ces comptes.

De plus il a allègrement dépassé son découvert autorisé (300E) jusqu'a atteindre -1000E sans que le gestionnaire l'en avertisse ni bloque son compte.

Je pense qu'outre le fait que mon fils a fait n'importe quoi le conseiller de sa banque n'a pas fait son travail car mon expérience personnelle m'a montré qu'il est difficile d'obtenir un crédit en ce moment donc je m'interroge sur la compétence ou la probité de ce conseiller.

une négociation a été engagée pour échelonner ce découvert qui n'a pas été acceptée. enfin qu'advindra-t-il au mois d'aout quand mon fils ne pourra plus rembourser son pret?

quel sont les recours s'ils existent?

merci de votre réponse